



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2020

OBJET :

DE-20-12-1-23) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION DE LA VILLE DE VINCENNES AU PROGRAMME "ABEILLE, SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT" DE L'UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANÇAISE

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 03 décembre 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absent excusé : M. LEROY (pouvoir à Mme KAMINSKA).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201216-lmc1H7859H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020
Date de Publication : 23/12/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 14 décembre 2010 approuvant l'Agenda 21 vincennois, dont l'action 31 du programme d'actions qui évoque la volonté de préserver la biodiversité locale notamment par l'installation de ruches ;

Vu la délibération du 27 juin 2011 approuvant la signature d'une convention d'adhésion de la ville au programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » de l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) et donc la création d'un rucher à Vincennes ;

Considérant la nécessité de poursuivre les actions engagées en faveur de la protection des abeilles à Vincennes, notamment dans le cadre de l'Acte II de l'Agenda 21 ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du ,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la nouvelle convention à passer avec l'UNAF pour la période 2021-2023 ;

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer cette convention et tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé